

De : [Vlasie Diana](#)
À : [Bouchard Chantal](#)
Cc : [Saindon Josée](#)
Objet : RE: formations en anglais
Date : 5 février 2024 15:21:00
Pièces jointes : [image026.jpg](#)
[image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Chantal,
Tu trouveras ci-dessous la réponse qui a été approuvée par Mme Saindon.
Bon après-midi,
Diana

Bonjour [REDACTED]
Le fait qu'une entreprise ait choisi de cesser ses ventes de produits ou de services au Québec est une situation regrettable. Il s'agit toutefois d'une décision d'affaires qui lui appartient. En aucun temps, cesser de vendre ses produits ou services au marché québécois n'est une solution encouragée par l'Office québécois de la langue française.
Meilleures salutations,



Diana Vlasie
Adjointe et conseillère stratégique de la directrice générale
Direction générale des relations avec les entreprises et l'Administration
31e étage, bureau 3100
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4
Téléphone : **514 873-6565, poste 8827**
diana.vlasie@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



De : Bouchard Chantal <chboucha@oqlf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2024 11:08

À : Vlasie Diana <dvlasie@oqlf.gouv.qc.ca>

Objet : TR: formations en anglais

Bonjour Diana,
Nous avons reçu cette question aux Renseignements généraux et nous n'avons pas les informations nécessaires pour y répondre. L'aide-mémoire ne va pas jusque-là non plus! Est-ce que tu pourrais voir si la DGREA pourrait prendre le relais?

[Loi 96 - ASCM Montréal](#)

Merci!

Chantal

OQLFipr-[Converti]-web



Chantal Bouchard
Coordonnatrice des relations publiques et des renseignements généraux et porte-parole
Direction des communications
31e étage, bureau 3100
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4
Téléphone : **514 873-6565, poste 8008**
Chantal.Bouchard@oqlf.gouv.qc.ca

De : Renseignements généraux DCOM <info@oqlf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2024 10:52

À : Bouchard Chantal <chboucha@oqlf.gouv.qc.ca>

Objet : TR: formations en anglais

De : Courriel Webmestre <courriel.webmestre@oqlf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2024 09:59

À : Renseignements généraux DCOM <info@oqlf.gouv.qc.ca>

Objet : Message du formulaire Nous joindre - Informations générales

Message en provenance du site Web

Sujet : infosGenerales

Coordonnées

Salutation : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Nom : [REDACTED]

Nom de l'organisme : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Ville : [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Message

Bonjour, je désire suivre une formation en gestion des opérations d'ASCM et ces derniers me disent qu'ils ne peuvent me vendre cette formation a cause de la loi 96. Je ne comprends pas pourquoi je ne pourrais pas faire cette formation qui oui est en anglais mais c'est moi qui décide de la suivre... surtout qu'ASCM a un chapitre de bénévoles qui parle et communique en français avec ses membres. Merci de m'aider a clarifier cette situation. [REDACTED]

Informations techniques

Reçu le 31 janvier 2024 à 09:59.

Adresse IP : [REDACTED]

Fureteur : [REDACTED]

Origine : OQLF